

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 07 JANVIER 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le lundi 07 Janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 27 Décembre 2018, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire

Présents : Michel PIALET, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Maud CLAVEL, Paul KELLER,
Michel DURAND-GASSELIN

Absents représentés : Evelyne AGNIEL procuration à Michel PIALET
Absent : Chantal MEBREK

Secrétaire de séance : Christian MANIFACIER

En début de séance M le MAIRE expose au conseil qu'il souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour et qu'il demande son accord :

- délibération concernant la révision des loyers communaux
- délibération visant à autoriser Monsieur le Maire à engager, si nécessaire, des dépenses d'investissement correspondants à 25% de celles de l'année N-1 et ce avant le vote du budget 2019.

Accepté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 Décembre 2018.

Quelques observations d'orthographe.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)

Délibération Visant à fixer les tarifs municipaux pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2019.

Taxe d'aménagement : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs 2018 pour l'exercice 2019.

Location salle communale : Monsieur le Maire expose, pour donner suite aux décisions prises lors du conseil du 03 décembre 2018, qu'il convient de modifier les tarifs de location de la salle communale.

Personnes ou associations résidentes dans la commune pour location non commerciale		Personnes ou associations non résidentes dans la commune et location commerciale	
Week end	Semaine	Week end	Semaine (Lundi –vendredi)
Gratuite	Gratuite	200 Euros	50 Euros / jour

* **Caution de 500. 00 Demandée pour les non-résidents**

* **durant la période hivernale du 15 Octobre au 15 Avril participation aux frais de chauffage de 25 Euros/ Jour Et ce pour tout le monde**

Droit de place : 5 Euros la place pour la foire d'octobre et gratuité pour les marchés dominicaux de juillet et aout.

Concession cimetière : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs 2018 pour l'exercice 2019.

Trois taxes : Dans l'attente d'informations plus précises concernant la taxe d'habitation il est décidé que le taux de ces taxes sera fixé lors du prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)

Délibération autorisant M le Maire à demander des subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, à la suite de graves dysfonctionnements, de procéder à la réfection complète du système d'assainissement du camping de Gournier.

Que l'estimation des travaux est de 58 000 .00 Euros et qu'il convient de solliciter diverses collectivités pour demander des subventions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de toutes les collectivités compétentes un dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)

Délibération visant à la révision des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réviser annuellement le montant des loyers communaux.

Après calcul visant à l'application des hausses réglementaires les loyers seront modifiés suivant les indices trimestriels de références spécifiés dans chaque bail.

Sont concernés : loyer du Point Multi Service (PMS), loyer du logement sur le PMS, loyer du logement « la cure »
L'augmentation mensuelle devrait être comprise entre 5 et 7 euros.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)

Délibération visant à autoriser L'engagement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à engager, si de besoin, des crédits d'investissement à hauteur de 25 % de ceux de l'année N-1 avant le vote du budget 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des crédits d'investissement à hauteur de 25 % de ceux de l'année N-1.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)

Questions diverses

- Maud CLAVEL demande s'il est possible de décaler de 30 mn l'heure des prochains conseils municipaux, cela sera pris en compte lors de l'envoi de la prochaine convocation.

-les travaux d'isolation de la salle des fêtes sont terminés, à la satisfaction générale, la construction de la rampe pour personnes à mobilité réduite sera réalisée dans les prochaines semaines.

- les vœux à la population sont prévus le samedi 19 Janvier à 17 h 30.

Fin du Conseil Municipal à 20H.00